

| | |
|--|---|
| Département de Loire Atlantique | République Française |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON | CONSEIL du 23 MAI 2024 Délibération n° 10_23-05-2024 |
| 2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY | Date de convocation : 17/05/2024 Lieu de la séance : La Chapelle-Launay Date de la séance : 23/05/2024 |
| Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, S. MAURE, M. LEJEUNE, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD | Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 23 Procurations : 9 Nombre de votants : 32 Absents : 4 |
| Absents excusés ayant donné procuration à : R. GUYON pouvoir à V. BARILLAU S. PASCO pouvoir à P. MARTIN C. TRAMIER pouvoir à M. GUILLARD D. HARIOT pouvoir à M. LEJEUNE JP. BLANC pouvoir à R. NICOLEAU H. COUTELLER pouvoir à A. LE BORGNE E. LE QUENVEN pouvoir à A. FARCY J. LERAY pouvoir à N. FLAURAUD S. HALLIEN-LANIO pouvoir à J. TATARD | Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : M. GUILLARD Rapporteur : V. GAUTIER |
| Absents excusés : JL. THAUVIN M. GALLERAND A. JOGUET C. PETER | |

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION CAAP OUEST

CAAP OUEST, association intermédiaire d'insertion par l'activité économique à but non lucratif a pour vocation d'accompagner les demandeurs d'emploi dans l'élaboration de leur projet socio-professionnel. Il s'agit d'une structure d'information, d'accueil, d'orientation et d'évaluation des compétences des personnes qui peut intervenir dans l'ensemble des secteurs d'activités. Elle met ainsi à disposition des salariés pour tous types d'emploi (hors travaux dangereux) sur un territoire précisé dans la convention qu'elle signe avec l'Etat. Sur le périmètre de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, il s'agit des communes suivantes : Saint-Etienne-de-Montluc, Cordemais et Le Temple-de-Bretagne.

L'association renouvelle sa demande annuelle de subvention de fonctionnement.

Pour 2024, une subvention de 3400 € se justifie par l'engagement de l'association à prendre en charge totalement la formation BAFA de deux bénéficiaires. Ceci contribuera à répondre au besoin d'animateurs qualifiés pour les accueils périscolaires de Saint-Etienne-de-Montluc, Cordemais et Le Temple-de-Bretagne.

De plus, l'association s'est équipée d'un casque virtuel permettant d'accompagner des parcours et des orientations professionnelles. CAAP OUEST s'engage à mettre à disposition ce matériel pour des actions menées par le service Emploi-Insertion-Information jeunesse d'Estuaire et Sillon.

CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- DE VERSER au titre de l'exercice 2024 une subvention de fonctionnement à CAAP OUEST pour un montant de 3400 euros,
- DE DIRE que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2024,
- D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 24 mai 2024

Michel GUILLARD
Secrétaire de séance

Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

27 MAI 2024

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

27 MAI 2024

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU